



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial  
Octobre 2025*

# La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

*Revue semestrielle*

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

## LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)  
Gouvernance et Développement



## PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).  
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

Site web : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



*Impact Factor. SJIF 2025: 6.993*

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

## CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de IsmaëïKOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## COMITÉ ÉDITORIAL

### Directeur de publication

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### Secrétariat de la revue

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : [jeanjacquesseri@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesseri@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH : [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: [takiaimee@gmail.com](mailto:takiaimee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+225) 0706862722

## COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OUlAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B :** Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

**Thèse** : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

### **N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

## **SOMMAIRE**

<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE</b>	
KOUAME Konan Simon .....	1-15
<b>LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE</b>	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI .....	16- 25
<b>IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA</b>	
ABAKAR Ousmane Abdallah .....	26- 40
<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN</b>	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand .....	41- 54
<b>L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE</b>	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
<b>LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)</b>	
DÉDÉ Jean Charles .....	73-92
<b>PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO</b>	
SANKARA Yassia .....	93-114
<b>LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
Robert Lorimer ZOUKPÉ .....	115-128
<b>INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS</b>	
BAGAN Dègnon .....	129-151
<b>LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF</b>	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A  
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR  
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François ..... 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA  
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin ..... 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA  
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN  
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra ..... 185-199

**L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE**

Youssouf DIARRASSOUBA ..... 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :  
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS  
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré ..... 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :  
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE  
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore ..... 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET  
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI ..... 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE  
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA  
Kangni ..... 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS  
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK ..... 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES  
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE  
ALKARAKPEY Méyssouun ..... 302-317**

<b>LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE</b> AMEWU Yawo Agbéko .....	318-331
<b>DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE</b> AMOIKON Guy Roland .....	332-346
<b>LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE</b> ATTATI Afî .....	347-367
<b>EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES</b> BAYILI Piman Alain-Raphaël .....	368-390
<b>CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994</b> Mabi BINDITI .....	391-407
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE</b> COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki .....	407-424
<b>DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU</b> ESSOH Lohoues Olivier .....	425-444
<b>LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL</b> FAYE Seynabou .....	445-460
<b>LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET</b>	
<b>ACTIVITES ASSIMILEES</b> HAROUNA ZAKARI Ibrahim .....	461-478
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES</b> LOMPO Miyemba .....	479-495

<b>REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE</b> MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire .....	496-509
<b>« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ?</b> NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
<b>DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE</b> OUATTARA Baba Hamed .....	532-545
<b>LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE</b> OUATTARA Harouna .....	546-560
<b>INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024</b> RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry .....	561-579
<b>SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i></b> SAMA François .....	580-595
<b>LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS</b> SANOGO Amed Karamoko .....	596-610
<b>L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES</b> SILUE Nahoua Karim.....	611-628
<b>RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS</b> SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari .....	629- 644
<b>GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION</b> YABOURI Namiyate.....	645-662
<b>LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE</b> ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

<b>PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS</b>	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou .....	681-701
<b>LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT</b>	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
<b>LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE</b>	
BROU Brou Séraphin .....	720-736
<b>LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !</b>	
PLÉHIA Séa Frédéric .....	737-753
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA</b>	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
<b>LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)</b>	
ADIKOU Missiagbéto .....	766-786
<b>DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE</b>	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko .....	787-803
<b>GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN</b>	
AZAB À BOTO Lydie Christiane .....	804-818
<b>ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN</b>	
BELLO Afissou.....	819-835
<b>LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)</b>	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien .....	836-851
<b>LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i><sup>1</sup> ET <i>LE MALDE TERRE</i><sup>2</sup> D'HENRI DJOMBO</b>	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

<b>L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE</b>	
GALA Bi Gooré Marcellin .....	865-881
<b>LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST</b>	
Dr KAMATE Ismaël .....	882-900
<b>KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE</b>	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
<b>L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE</b>	
KONE Seydou.....	919-932
<b>YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020</b>	
KOUADIO Kouakou Didié .....	933-948
<b>LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME</b>	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ .....	949-960
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE</b>	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
<b>CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS</b>	
TAKI Affoué Valéry-Aimée .....	978-990
<b>LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?</b>	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
<b>ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE</b>	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
<b>GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON</b>	Clarissee
Maryse MIMBUIH M'ELLA .....	1023-1037
<b>LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES</b>	

<b>COSMOGONIQUES</b> TOUKO Arinte.....	1038-1050
<b>GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU</b> Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac .....	1051-1070
<b>DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE</b> ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
<b>LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?</b> DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
<b>STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE</b> Alain Messoun ESSOI .....	1102-1123
<b>FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE</b> KOUASSI N'Goh Thomas .....	1124-1137
<b>APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES</b> Joëlle Fabiola NSA NDO .....	1138-1156
<b>« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »</b> SAMBO Jean Jonasy Fils .....	1157-1184
<b>DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER</b> YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
<b>GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES</b> DIALLO Fousseny .....	1204-1231
<b>AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ</b> <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME .....</i>	1232-249

<b>LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?</b>	
ABALO Miesso .....	1250-1264
<b>LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?</b>	
BAMAZE N'GANI Essozimina .....	1265-1281

# Gouvernance politique

# LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

## AFRICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE

- Axe de réflexion choisi : Gouvernance politique
- Nom et prénoms : ZÉKPA Apoté Bernardin Michel
- Institution de rattachement : Université de Lomé, Lomé /TOGO.
- Structure de recherche : LAMPES, Lomé/TOGO
- Discipline : Philosophie politique

### Résumé

Depuis les indépendances, la gouvernance des États africains s'est souvent accommodée des méthodes rétrogrades, des pratiques de non-droit qui ont mis le feu aux poudres et le vivre-ensemble à rude épreuve. Et aujourd'hui, l'Afrique bat le record des régimes antidémocratiques. Mais, pourquoi en est-il ainsi et comment peut-on expliquer la situation ?

Certains analystes politiques estiment que la mauvaise gouvernance est une résurgence des systèmes politiques de l'Afrique traditionnelle dans lesquels le pouvoir du chef était illimité. Mais si l'Afrique, qui par le passé, a su assurer la cohésion entre des différents peuples et communautés sur de vastes territoires, a aujourd'hui du mal à réitérer ces prouesses, ne faudrait-il pas chercher ailleurs les raisons de cet état de choses ?

À l'analyse, la résistance à la gouvernance démocratique serait le résultat d'un déficit de patriotisme, d'un refus de la modernité politique de certains dirigeants africains en complicité avec d'autres acteurs de la scène internationale. Et le combat à mener aujourd'hui, c'est de tout faire pour que le continent ne soit plus une exception en matière de gouvernance. Sans cela, il sera difficile à l'Afrique d'aller de l'avant, de se redresser et de sortir du sous-développement.

### Mots-clés

Gouvernance démocratique, cohésion, stabilité, développement.

### Summary

Since independences, African states'governance has always been accomodated to retrograde methods, lawless practices which have set the powder keg alight and the living together into strain. And today, Africa has broken the record of antidemocratic regimes. But why is it like that ? And how can we explain the situation ?

Some political analysts think that the bad governance is a resurgence of system of the traditional Africa in which the Chief's power is unlimited. But if Africa, which in the past has insured cohesion between different peoples on vast territories has difficulties to reiterate the feasts today, shouldn't we seek the reasons elsewhere ?

On analysis, the resistance to democratic governance would be the result of patriotism deficit, refusal of political modernity of some African leaders in complicity with other actors of the international scene. And the fight today, is to do everything so that the continent may no longer be an exception in matter of governance. Without this, it will be difficult for Africans to move forward and be developed.

## Keywords

Democratic governance, cohesion, stability, development.

### Introduction

Depuis les indépendances, la gouvernance politique de l'Afrique noire a sombré dans l'autoritarisme et s'est arc-boutée sur des méthodes rétrogrades, des pratiques de non-droit. Aujourd'hui, sur la carte du monde, l'Afrique bat largement le record des régimes antidémocratiques, d'exception, de l'oppression, des injustices, des crimes contre l'humanité, etc. Malgré les efforts de démocratisation, les réformes institutionnelles engagées, les appuis internationaux, etc. plus de six décennies après, de nombreux États africains font encore face à des obstacles persistants : corruption endémique, faiblesse des institutions, clientélisme politique, violations des droits humains, etc. Ce qui soulève des interrogations quant à leur volonté réelle d'incarner une gouvernance saine, orientée vers le bien commun.

Mais, dans un contexte où la gouvernance démocratique s'est imposée comme une condition essentielle au développement durable, à la stabilité des États et à la consolidation démocratique, elle devient un impératif pour venir à bout des défis majeurs, des graves crises politiques, économiques et sociales du continent. Malheureusement, les exigences de cette gouvernance semblent souvent entrer en tension avec les pratiques politiques et socioculturelles locales.

Dès lors, il se pose la question de savoir si les États africains veulent véritablement s'engager dans une authentique dynamique de progrès, de développement ou s'ils demeurent prisonniers des logiques politiques et institutionnelles qui en entravent sa mise en œuvre. Cette interrogation, qui nous invite à examiner de manière critique les mécanismes, les blocages et les initiatives en matière de gouvernance en Afrique, en appelle une autre tout aussi essentielle : quels sont les principaux obstacles à l'instauration de la gouvernance démocratique sur le continent ? Autrement dit, qu'est-ce qui empêche les États africains de mettre sur pied les institutions capables de répondre aux attentes de leurs populations en matière de transparence, de justice sociale, de développement économique et de stabilité politique ?

À cette question, nous formulons l'hypothèse que les difficultés de la mise en œuvre de la gouvernance démocratique résident dans la fragilité des institutions et dans la persistance des pratiques politiques néo-patrimoniales qui freinent l'émergence d'un système de gestion publique transparent, responsable et participatif. Pour examiner ces enjeux et mettre en lumière nos préoccupations, nous articulerons nos réflexions autour de trois axes :

- une clarification des notions de gouvernance et de gouvernance démocratique,
- une analyse de l'état de la gouvernance postcoloniale en Afrique,

- un examen des pratiques de l'Afrique précoloniale afin de déterminer si elles constituent réellement, comme on le soutient parfois, une source d'autocratie sur le continent.

Sur cette base, nous tirerons les conclusions qui s'imposent.

### **1. *La gouvernance démocratique***

Du mot anglais *governance*, le terme « gouvernance » désigne un ensemble de règles, de pratiques, de décisions visant à assurer le fonctionnement, l'administration, le contrôle d'une structure, d'un pays ou d'une région. Le concept de gouvernance s'emploie ainsi dans un certain nombre de domaines. On parle, par exemple, de la gouvernance des entreprises, des associations, des organismes, d'un consortium, d'une famille, d'une collectivité territoriale, d'un pays, d'une région, de la gouvernance universitaire, etc.

Cependant, selon la vision de l'Union Africaine, dans un rapport sur la gouvernance en Afrique, « le concept de gouvernance est généralement lié au pouvoir et au contrôle, en particulier à la manière d'exercer le pouvoir » (Union Africaine, 2019, p.21). De ce point de vue, la gouvernance se rapporte à la manière dont un domaine ou un secteur d'activités est dirigé. Elle sous-entend la conduite des affaires, la gestion de quelque chose, d'une organisation, d'une structure ou d'une entité que l'on a sous sa charge.

Le terme de gouvernance n'est tout de même pas nouveau. Son sens a cependant connu une fluctuation au cours de l'histoire. Au Moyen âge, par exemple, la gouvernance s'employait pour désigner le gouvernement, l'exécutif et était confiné aux questions politiques, constitutionnelles et juridiques en rapport avec la gestion des affaires de l'État. Par la suite, dans la première moitié du XXe siècle, sous l'influence des économistes, le terme a pris une autre connotation et s'emploie désormais au sens de gouvernance économique pour traduire en matière de libéralisme économique, le désengagement des autorités des structures étatiques pour des formes de privatisation. C'est dans cette optique que dans sa politique africaine, la Banque Mondiale, dans les années 1990, s'est servie du terme, en tant que vecteur d'une politique de développement cohérente et efficace, pour exprimer sa politique dans la conduite des affaires de l'État.

Dans cet ordre d'idée, la gouvernance s'entend comme « l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux » (Union Africaine, 2019, p. 21). Mais, aujourd'hui, face à la gestion calamiteuse des affaires publiques, à la gouvernance politique influencée par le néo-patrimonialisme, les liens familiaux, ethniques, tribaux, etc. qui placent l'intérêt des individus et des groupes au-dessus de l'intérêt général, les institutions internationales, pour une meilleure gestion des affaires publiques, sont revenues au sens ancien du terme et ont remis en selle la gouvernance démocratique. Celle-ci vient à point

nommé comme solution, voire thérapie dans les pays allergiques à la démocratie. Mais, que faut-il entendre par gouvernance démocratique ?

La gouvernance démocratique est un système d'administration dans lequel la gouvernance est adossée à des normes et à des valeurs démocratiques. Elle suppose le respect des libertés fondamentales, des droits humains, la promotion de l'État de droit, la séparation des pouvoirs, le pluralisme politique, l'égalité des citoyens, l'équité, le droit de tout citoyen à participer à la gestion de la cité, la tenue des élections libres et régulières, la transparence et l'obligation de rendre compte de ses actes, etc. Pour les Nations Unies et la Banque mondiale, la gouvernance démocratique garantit la capacité de gérer les ressources d'un pays de manière appropriée, efficace et équitable tout en assurant la participation active des citoyens dans la prise de décision.

Parler de gouvernance démocratique, c'est implicitement reconnaître qu'il y a gouvernance et gouvernance. C'est pourquoi on parle de bonne gouvernance pour marquer le passage de la gouvernance telle qu'elle est vers la gouvernance telle qu'elle devrait être. La gouvernance démocratique, l'autre nom de la bonne gouvernance, désigne le processus par lequel les institutions ou démembrés de l'État gèrent de façon transparente et responsable, sans abus ni corruption, les affaires publiques, administrent les biens, les ressources publiques dans le respect des droits humains et de la promotion de l'État de droit. Elle se reconnaît par les principales caractéristiques que voici :

« la légitimité, par laquelle le gouvernement a le consentement des gouvernés ; la reddition de comptes qui assure la transparence et la responsabilité face aux actions ; le respect de l'État de droit et la protection des droits humains ; la compétence, qui consiste à élaborer efficacement des politiques et à assurer leur mise en œuvre et la prestation de services » (Union Africaine, 2019, p.21).

En somme, la bonne gouvernance est un idéal de gouvernement, un système de gestion publique qui traduit la capacité de l'Exécutif d'un pays à gérer efficacement les ressources économiques et sociales, à mettre en œuvre des politiques adéquates en vue de satisfaire les besoins des populations et de répondre aux exigences du développement du pays dans la transparence et dans le strict respect de l'État de droit. En cela, la gouvernance démocratique est de nature à faire le bonheur des populations et apparaît comme un facteur indiscutable du progrès.

La particularité de la gouvernance démocratique, c'est d'exiger que le pouvoir ne s'exerce que par le droit. Elle rejette la violence comme mode de gouvernement et les coups d'État comme mode de dévolution du pouvoir étant donné que, par nature, l'intervention des militaires dans la sphère politique est en contradiction avec les pratiques démocratiques. Aussi, postule-t-elle, dans le souci de donner les mêmes chances à tous les citoyens, la limitation des mandats.

À terme, il s'agit d'éviter la personnalisation du pouvoir et la patrimonialisation qui mettent en péril la démocratie. En cela, l'idéal de gouvernance démocratique, en tant qu'indicateur déterminant de la stabilité, du développement est un passage obligé, une priorité mondiale, un impératif pour les hommes, les peuples et les gouvernants. Il fait d'ailleurs partie des valeurs occidentales dites universalistes. C'est pourquoi aujourd'hui, comme les autres peuples et nations, les États africains doivent aussi tirer parti des avantages de la bonne gouvernance.

Plus que jamais, l'Afrique a besoin de tourner cette page sombre de son histoire tachée de mauvaise gouvernance, de violations des droits humains et de violences politiques. Après tout, personne, aucun peuple, aucun État ne dirait non à la liberté, à la justice sociale, à un mieux-être, à un mieux-vivre, au respect de ses droits fondamentaux, etc. En somme, il n'y a pas de société où les hommes n'aspirent pas à la liberté, à la dignité, à la sécurité, etc.

Aujourd'hui, les peuples africains veulent ce que les régimes à parti unique ne leur a pas donné, à savoir l'État de droit, basé sur l'égalité de tous les citoyens, de tous les groupes sociaux plutôt que sur la domination, l'exclusion de certains citoyens, de certains groupes ou le favoritisme envers certains citoyens ou groupes, de certaines familles ou ethnies. Mais, qu'en est-il au juste ? Sont-ils parvenus à inscrire leurs pays au rang des pays civilisés et à satisfaire les espoirs nourris à la veille, au lendemain des indépendances et dans les années 90 ?

## ***2. La gouvernance démocratique en Afrique postcoloniale entre cafouillage et tripotouillage***

Le continent africain est à un tournant critique de son histoire, aux pieds du mur en matière de démocratie et de bonne gouvernance. À tort ou à raison, on lui colle l'image d'un continent de non-droit, où les pratiques républicaines sont bafouées et où la gouvernance se fait selon le bon vouloir du prince régnant. La presse, les journaux, les médias, l'opinion nationale et internationale n'ont de cesse de dénoncer cet état de choses.

Pourtant, le changement tant attendu tarde à venir. Au regard de la pratique et de l'enracinement de la démocratie même, « l'Afrique post-coloniale ne saurait faire la fierté d'aucun Africain conscient et sérieux » (M. C. Houngnikpo 2001, p. 1). Certes, le continent semble, de nos jours, renouer avec la démocratie avec de nouvelles Constitutions. Ce qui constitue a priori une rupture avec le passé autoritaire des régimes africains.

En somme, des efforts ont été faits et méritent d'être encouragés. La gouvernance s'est aussi quelque peu améliorée surtout dans le domaine du développement socio-économique. Les résultats sont cependant mitigés et restent faibles en matière de démocratie et de gouvernance démocratique. Certains pays se sont efforcés d'être dans la droite ligne, de suivre, autant que

faire se peut, les préceptes de la bonne gouvernance et ont connu un processus démocratique appréciable.

Mais dans l'ensemble, le processus démocratique a du plomb dans les ailes. La démocratisation du continent est en butte à des difficultés et à des résistances non négligeables. L'Afrique, disait en ce sens, Sylvie Desoutter (1990, p. 9) « a mal à la démocratie. L'alternance n'y existe pas. Ou si peu ».

La prédateur, le clientélisme, la corruption, etc. se sont poursuivis même avec les dirigeants démocratiquement élus alors que les populations frustrées attendaient une répartition plus équitable des richesses nationales. Bien des gouvernants ont été incapables de répondre aux demandes des populations. L'euphorie démocratique n'a donc été que de courte durée.

Les espoirs ont été déçus. Régulièrement, « les droits civils et politiques des citoyens sont bafoués dans nombre de pays » (E. Amouzou, 2009, p. 52). Bien des revers de l'Afrique en matière de stabilité politique, de développement et autres, s'expliquent par la mauvaise gouvernance. Il suffit de voir la nature des liens entre les gouvernants et les gouvernés, les atteintes récurrentes aux droits de l'homme, etc. sur le continent pour s'en convaincre.

Dans un certain nombre de pays, c'est la force qui fait la loi. Les pouvoirs en place ne se soumettent pas aux textes de loi ni aux principes démocratiques. L'État de droit est mis à mal, l'opposition marginalisée et la Constitution tripotée, ce qui n'est ni plus ni moins qu'une désacralisation de la loi fondamentale, sommet de la hiérarchie des normes de tout pays qui se réclame de l'État de droit. La mauvaise gouvernance en Afrique est si généralisée que les lauréats du « Prix Mo Ibrahim »<sup>1</sup> sont difficiles à trouver.

Les atteintes aux droits humains sont permanentes. En vérité, « il n'est de journée en Afrique qui ne charrie [...] son lot de violations des Droits de l'Homme » (Rupture-Solidarité, 2001, p. 5). Les principes de base de la bonne gouvernance sont foulés aux pieds. On ne doit donc pas être surpris que bien des pays africains soient régulièrement épingleés par les organisations internationales des droits de l'homme pour violation, non-respect des droits de l'homme et que le développement du continent soit compromis.

En l'état actuel des choses, la bonne gouvernance n'est qu'une belle formule prononcée du bout des lèvres. Et ceux qui utilisent cette expression n'y adhèrent qu'en apparence. On assiste

---

<sup>1</sup> Institué en 2007 par la Fondation Mo Ibrahim, il récompense les anciens dirigeants africains par une somme totale de cinq millions de dollars américains, répartie sur une période de dix ans. Le lauréat doit être un ancien chef d'État ou de gouvernement élu de manière démocratique et qui a quitté ses fonctions depuis trois ans.

alors au recul de la démocratie, de la qualité de la participation politique, de la capacité de l'État en train de décliner, du retour « légal » des Présidents à vie/à mort, de l'incapacité des gouvernements de réduire la corruption, la concentration du pouvoir entre les mains d'une élite restreinte, souvent coupée des aspirations populaires, etc.

Le clientélisme, l'ethnicisme, la corruption, etc. sont érigés en instruments de gouvernance. Les mécanismes de protection des droits des citoyens contre les abus ou les éventuels abus du pouvoir sont souvent inféodés au pouvoir, « les défenseurs des droits de l'homme et les militants sociaux pris pour cibles par ces pouvoirs autocratiques » (Rupture-Solidarité, 2001, p. 7). Dans un tel climat, l'armée est perçue comme l'ultime recours, du moins, comme un moindre mal face à des régimes civils impopulaires, jugés corrompus et incompétents. Mais, une fois le pouvoir conquis, ses actions débouchent souvent sur de nouvelles formes d'autoritarisme et d'instabilité.

Au lieu de résoudre les blocages démocratiques, elle les cristallise et les amplifie. Ce qui entraîne un cycle répétitif d'instabilité qui rend plus ardu tout retour à un pluralisme pacifique. Face à une telle situation, comment les États africains pourraient-ils alors progresser, sachant que le despotisme et les turbulences politiques compromettent la paix et la sécurité, indispensables au développement et à l'épanouissement humain ?

C'est le lieu de dire que loin d'être un slogan, la bonne gouvernance est une condition essentielle pour transformer le potentiel d'un pays en prospérité réelle. Là où elle est mise en pratique avec constance et rigueur, elle se traduit par une croissance économique durable, une justice sociale accrue, une stabilité politique et une reconnaissance internationale renforcée. Les expériences du Botswana, de Maurice, du Ghana, du Rwanda et du Cap-Vert montrent qu'un État qui choisit la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne se donne les moyens de façonner son destin, d'échapper au sous-développement et de construire un avenir solide pour sa population.

Ces exemples ne signifient pas que ces pays soient exempts de défis. Toutefois, ils montrent de façon irréfutable que la bonne gouvernance, lorsqu'elle s'appuie sur des politiques publiques cohérentes, ne se contente pas de stimuler le développement. Elle crée aussi les conditions indispensables au respect effectif des droits humains. Ainsi, bonne gouvernance et droits de l'homme apparaissent comme indissociables et complémentaires.

Cela signifie qu'en l'absence de la bonne gouvernance, le respect et la protection durables des droits de l'homme deviennent illusoires. Les abus de pouvoir, les violations des droits humains, la corruption généralisée et d'autres dérives se poursuivront inexorablement. Il est donc

essentiel de ne pas méconnaître le lien étroit qui unit paix, sécurité, développement et gouvernance démocratique.

En effet, en dehors de la pauvreté, de la faim, etc. la majeure partie de l'instabilité politique (crises, soulèvements, mutineries, insurrections, coups d'État, etc.) que traversent de nombreux pays sur le continent africain est souvent en lien avec la mauvaise gouvernance, le mauvais partage du gâteau national, la mauvaise gestion des biens et des ressources du pays, la manipulation des Constitutions à des fins de conservation du pouvoir, la marginalisation de certaines couches de la population. Pour tout dire, la mauvaise gouvernance entraîne de mauvaises élections qui débouchent, à leur tour, sur des conflits caractérisés par des tensions et des violences. En clair, un peuple affamé, maltraité, opprimé peut à tout moment se retourner contre ses dirigeants, ses oppresseurs, ce qui finit par éclater un jour dans le fracas des mitrailleuses et des kalachnikovs.

Et aujourd’hui, dans un certain nombre de pays du continent, le vivre-ensemble est à rude épreuve, menacé d’explosion, fissuré par des conflits, des sentiments identitaires, des rivalités de toutes sortes à répétition. L’Afrique apparaît comme la région du monde le plus souvent affectée par des crises politiques porteuses de germes de luttes armées. Cette situation d’antagonisme permanent a fait dire à Marie-Thérèse Mengue (2012, p. 3.) que l’Afrique est aujourd’hui le continent « où le nombre de victimes du fait des conflits armés est le plus élevé dans le monde ».

Les Africains continuent à être piétinés dans leurs droits les plus élémentaires. Et de tous les continents, « l’Afrique est la région du monde où le nombre de dictateurs par tête est le plus élevé » (G. Ayittey, 1993, p. 14). L’Afrique, particulièrement l’Afrique noire francophone a connu « un grand nombre de conflits armés et les conflits continuent à y faire plus de victimes que dans toutes les autres guerres réunies à travers le monde » (E. Bordessoule, 2006, p. 1).

Dans l’ensemble, le continent offre le triste spectacle d’une zone volcanique où chaque espace national, porte en lui des foyers en ébullition avec des germes d’explosion, des ingrédients d’un cocktail qui n’attend qu’une étincelle pour exploser. Aucun pays ne peut, aujourd’hui, se targuer d’avoir la stabilité politique, condition sine qua non du développement, et d’être à l’abri des remous sociopolitiques. Et même si on pourrait en trouver, on les compterait sur les bouts du doigt.

Mais, de nouveaux conflits pourraient surgir si des mesures efficientes ne sont pas prises pour éviter une situation plus grave. Incontestablement, l’Afrique souffre de sa gouvernance, de la déficience de son organisation sociale et politique. Tant et si bien que la conjonction des conflits

internes et des appétits voraces externes que suscitent ses richesses ne sont pas pour la prémunir de crises plus ou moins graves.

Que faudrait-il alors faire pour épargner les pays africains de ce naufrage, les sortir de cette situation inconfortable et leur éviter une descente aux enfers ? Autrement dit, quelle stratégie ou politique doit-on élaborer pour préserver l'harmonie entre les gouvernants et les gouvernés, répondre aux besoins essentiels des populations et engager sereinement les États africains dans le processus de développement ?

De l'avis des observateurs et analystes politiques, seule la démocratie peut amener les peuples africains à taire les rancœurs, à apaiser les tensions, à tourner le dos aux dissensions, aux crises et à baliser la voie à une société de liberté, de justice et de paix. En effet, la démocratie, affirme Mwayila Tshiyembé (2001, p. 7) est « la condition sine qua non à l'existence d'une société de liberté et de progrès. Faute de l'avoir fait, l'Afrique est à feu et à sang ». C'est aussi le point de vue de Jean-François Revel (1992, p. 11) pour qui la démocratie est « une priorité absolue, que l'on ne devrait subordonner à aucun autre objectif, et sans laquelle, d'ailleurs [...] aucun autre objectif ne pouvait être atteint : ni la prospérité, ni la justice, ni la paix ».

Même les dirigeants africains qui, pour des raisons égoïstes, sont allergiques au système démocratique savent bien que sans démocratie, l'Afrique n'aura pas d'avenir. Elle ne saurait s'engager à bon escient dans le processus du développement. C'est donc à raison que la démocratie a aujourd'hui le vent en poupe. Et « le monde moderne et contemporain assiste à l'avancée explosive du “ fait démocratique ” » (S. Goyard-Fabre, 1998, p. 9).

En somme, la démocratie est conçue comme un frein au pouvoir absolu, illégitime, une prévention de l'arbitraire et de toute sorte d'abus du pouvoir ou de despotisme. Ainsi passe-t-elle pour le meilleur moyen, la façon la plus séduisante d'organiser le pouvoir dans une société, le « seul moyen [...] pour limiter les nuisances politiques » (J-F. Médard, 1990, pp. 92- 104). Et du point de vue général, « plus le monde sera démocratique, plus il aura de chances de vivre en paix. Des études ont montré qu'il n'y a presque jamais eu de guerres entre les démocraties dans le monde moderne » (J. Muravchik, 1991, pp. 20-24). Malheureusement, les Africains sont loin de ce monde.

« L'Afrique, disait É. Kodjo (1985, p. 153), offre généralement au monde extérieur, dans l'organisation du pouvoir politique, l'image angoissante du “despotisme obscur.” Ce système caractérisé par l'autocratie, l'extrême concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul homme, marqué par la quasi-inexistance des libertés fondamentales et l'absence des contre-pouvoirs, est quelquefois présenté comme puisant sa source dans les traditions africaines ».

Pour beaucoup d'analystes politiques, l'état sociopolitique du continent, les velléités autoritaires, les résistances multiformes à la démocratie, les formes actuelles et les abus du pouvoir, le refus d'alternance, la prédominance des pouvoirs tyranniques, la « politique du

ventre »<sup>2</sup>, la corruption, le népotisme, etc. s'expliqueraient par l'histoire du continent. En d'autres termes, l'autoritarisme, les pratiques et les systèmes politiques que l'on déplore ça et là dans les formes et les méthodes de gouvernement sur le continent ne seraient qu'une résurgence des modes de gestion qui avaient prévalu sur le continent.

Cela revient à dire que si la démocratie a du mal à s'enraciner en Afrique, c'est à cause de la nature du pouvoir, des modes de gouvernance, des mœurs et des institutions que l'Afrique précoloniale avait connus. C'est parce que, dans leur pure tradition, les pratiques des sociétés politiques précoloniales étaient despotiques. En effet, il n'est pas facile, dit-on, de passer d'un système autocratique à un système démocratique.

Dans ce sillage, Sophia Mappa, dans son étude des pouvoirs traditionnels en Afrique, a, dans son ouvrage *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires*<sup>3</sup>, soutenu l'idée d'une corrélation entre la gouvernance autocratique actuelle du continent africain et ses systèmes politiques antérieurs. Elle s'est même offusquée du fait que l'Occident s'évertue à imposer la démocratie aux pays du Sud dont les traditions politiques y sont réfractaires par nature.

« Au niveau du lignage ou du clan comme au niveau de la dynastie, le chef incorpore le pouvoir, il ne le partage pas. Si le consentement du groupe est nécessaire pour qu'il l'occupe, son commandement est arbitraire et ne forge pas une autorité édictant des lois intériorisées par le groupe et réglant le comportement du chef... Il n'y a pas de règles de succession : le pouvoir se conquiert par les armes ou la ruse, ou peut se transmettre par hérédité ou encore s'acheter. Cet imaginaire des pouvoirs traditionnels n'a pas été fondamentalement remis en question au fil du temps, ni pendant la colonisation, ni après. » (S. Mappa, 1998, p. 92).

D'autres auteurs ont aussi abondé dans le même sens. Ils voient dans la culture africaine caractérisée par le communautarisme, la faible valorisation de l'individualisme, des rapports inégalitaires à tous les échelons de la société, la source de l'autoritarisme. Ce que Achille Mbembé, dans *Afriques indociles : christianisme, pouvoir et État en société post-coloniale*<sup>4</sup> (1988) appelle « principe autoritaire ».

Daniel Bourmaud (1997, p. 9) de son côté, sans établir une relation de cause à effet entre la situation politique du continent et les systèmes politiques qui avaient prévalu dans l'Afrique précoloniale, estime cependant que « les sociétés précoloniales de l'Afrique subsaharienne ont développé des systèmes politiques dont l'architecture générale écartait les éléments fondamentaux de la démocratie ». Mais ces descriptions de l'Afrique, qui avait connu une démocratie naturelle à travers la palabre et administré avec succès pendant de longues décennies

<sup>2</sup> Titre de l'ouvrage de Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1990.

<sup>3</sup> Cet ouvrage est publié en 1995 à Paris, aux Éditions Karthala, sous la direction de Sophia Mappa.

<sup>4</sup> Achille Mbembé, *Afriques indociles : christianisme, pouvoir et État en société post-coloniale*, Paris, Karthala, 1988.

de vastes empires, correspondent-elles réellement à ses pratiques et réalités ? Il devient cependant impérieux, au regard de la prolifération des régimes autoritaires sur le continent, de s'interroger sur leurs origines.

### ***3. Un modèle de gouvernance précoloniale africaine doté de germes des pratiques démocratiques modernes***

On a l'habitude de dire que dans la tradition africaine, les pouvoirs du chef sont illimités. En somme, le chef se permet tout et rien ne contrarie sa volonté. De plus, il n'est responsable de rien. Ce qui débouche inévitablement sur des dérapages, des abus de pouvoir, l'arbitraire, le règne de l'impunité. Il « peut, signale E-M. Mbonda (2006, pp. 45-64.), s'emparer des biens des autres, sans courir le risque d'être contesté ». Mais, ces allégations sont-elles fondées ?

Certes, après les indépendances, les États africains sont devenus autoritaires avec des monarques tout puissants. Toutefois, dans le temps, le pouvoir africain, comme beaucoup d'autres, était contraignant, mais n'était pas tyrannique. Il peut y avoir des chefs dont le comportement ne respecte pas les prescriptions en vigueur. C'est une éventualité qu'on ne doit pas exclure. Mais, sur le même continent, il y a eu aussi des régimes et des pratiques démocratiques exemplaires. C'est ce que confirme Bacary Goudiaby (2007, p. 2.) en ces termes :

« L'étude de ces mêmes régimes révèle aussi qu'il y a eu dans cette même Afrique des régimes démocratiques ou des pratiques démocratiques remarquables. Elle montre de manière frappante que l'aspiration constante vers le principe démocratique de gouvernement apparaît comme l'élément dominant du système politique négro-africain traditionnel, que le despotisme n'est pas du tout un mode ordinaire de gouvernement en Afrique noire traditionnelle ».

En clair, les chefs, les régimes politiques africains, tout comme les mécanismes de gouvernement, n'étaient pas tous despotiques. Il en est de même des structures sociales et des régimes traditionnels. En résumé, le despotisme n'était pas érigé en mode de gestion ou de gouvernance. « Les souverains et les chefs d'empire, affirme É. Kodjo (1985, p. 153.), n'étaient pas tous, tant s'en faut les despotes sanguinaires que l'historiographie coloniale a longtemps cherché à accréditer ».

Mais, il y a des aspects du pouvoir et des formes de l'organisation de l'espace sociopolitique de l'Afrique précoloniale qui contrastent avec les exigences et les principes démocratiques, des faits de nature à « susciter un doute sur le contenu démocratique des pratiques des sociétés traditionnelles africaines » (M. C. Houngnikpo 2001, p. 178). Parmi ces faits, on peut citer celui de l'érection de certaines familles en famille royale. La plupart du temps, cette pratique passe comme si elle allait de soi.

Mais par ce procédé, le pouvoir est ad vit aeternam l'apanage de la même famille, du même clan. Cette pratique, il faut le souligner, contraste avec les exigences et les principes démocratiques. En effet, cette conception du pouvoir et l'esprit qui sous-tendent ces formes

d'organisation sociopolitique ont de forts liens avec l'exclusion de certains candidats des élections, le refus de l'alternance politique, la confiscation du pouvoir, les révisions constitutionnelles, la modification des codes électoraux pour les présidences à vie et de père en fils, etc. en cours sur le continent.

Après tout, c'est par les élections, seul mode d'expression de la démocratie, auxquelles tout le monde peut être candidat et devenir chef, maire, député ou président de la République que vient la légitimité. Malheureusement, dans l'Afrique précoloniale, il n'y avait pas de suffrage universel, pas d'élection, pas de limitation du mandat. Lorsque le chef vient à décéder, c'est un des siens qui lui succède sans autre forme de procès. Cette pratique, de toute évidence, n'est ni plus ni moins qu'une confiscation du pouvoir par une famille, un clan.

Tout se passe comme si certains étaient nés pour gouverner et d'autres pour être gouvernés. Quoi de plus frustrant et de plus révoltant que cette pratique qui foule aux pieds l'égalité des citoyens ! Mais, ces faits suffisent-ils à expliquer le présent et à montrer que « l'Afrique est malade de son histoire » (R. Dussey, 2008, p. 35) ? Peut-on vraiment, preuves à l'appui, soutenir que les sociétés précoloniales de l'Afrique noire étaient antidémocratiques et ont mis en place des systèmes de gouvernance despote qui font aujourd'hui le malheur du continent et dont on a du mal à se débarrasser ?

Nous ne le pensons pas. Le moins qu'on puisse dire est qu'il est difficile d'affirmer que les formes et les systèmes politiques de l'Afrique précoloniale étaient antidémocratiques. Il n'est pas superflu de rappeler ici que le continent africain, par une organisation efficiente, avait, pendant de longues décennies, mis en place des systèmes institutionnels, des structures et des mécanismes pour administrer son espace sociopolitique, entretenu le vivre-ensemble entre les différents peuples et communautés sur de vastes territoires. Et dans ces sociétés, il n'y avait pas de corruption, de chasse à l'homme, d'oppression, de répression, d'intimidations, d'exactions, d'exécutions sommaires, d'assassinats politiques, d'exil des citoyens, etc.

Il n'y avait non plus de chef autoproclamé, de changement anticonstitutionnel (c'est-à-dire de changement de chef, d'acte ou de toute autre chose en contradiction avec les normes en vigueur), de manipulation des lois, de conservation du pouvoir, de luttes politiques, de coup d'État, de crimes économiques, politiques. Le patrimonialisme, le népotisme, le tribalisme, etc. n'avaient pas droit de cité. Et lorsque le chef, le dépositaire du pouvoir enfreint le code de conduite, va à l'encontre de la volonté générale, il est rappelé à l'ordre ou démis de ses fonctions selon la gravité de la faute. Les contestations du pouvoir, les révoltes populaires, les cas de démission du chef, sont nombreux et bien connus.

Dans certaines contrées, signale Pierre Alexandre (1981, p. 221), « ce sont des associations rituelles qui ont le pouvoir de détrôner les chefs où, plus radicalement et peut-être plus fréquemment, de les supprimer ». C'est ce qui explique chez certains peuples africains, dira Guy Kouassigan dans son ouvrage *Pour une diversité de possibles*<sup>5</sup>, « l'existence de rites de rébellions périodiquement simulées pour rappeler aux souverains que l'ordre établi peut être remis en cause par le peuple, par un renversement des rapports d'autorité »<sup>6</sup>. Cela revient à dire que le chef n'était pas tout-puissant et n'agissait pas seul.

D'ailleurs, tout ne dépendait pas de lui. Le pouvoir s'exerçait de manière consensuelle. Il y a des contrepoids qui empêchaient qu'un seul homme en monopolise le contrôle. En somme, « le pouvoir était amplement partagé » (J. Ki-Zerbo, 2003, p. 71).

Même dans les systèmes monarchiques, le roi est toujours encadré par d'autres. Les conseillers et la Cour, composée de gens bien informés des pratiques et des questions sociopolitiques, l'orientaient dans le sens du respect des coutumes et traditions. Ils constituaient une sorte de garantie de la communauté contre d'éventuels abus. Il ne pouvait prendre de décisions sans consulter l'avis de la Cour. En clair, si la forme du pouvoir est monarchique, son fonctionnement n'est pas autocratique. Il ne s'agissait nullement d'un système politique despote ou dictatorial.

Le roi n'était donc pas « celui qui est le plus fort, le plus barbare ou le plus rusé » (E. A. Sitti, 2004, p.30). Il n'était pas non plus celui qui n'avait de compte à rendre à personne. En clair, il n'était pas au-dessus du peuple et ne lui imposait pas sa volonté. Il était, au contraire, avec le peuple, à son écoute et à son service.

Aussi s'efforçait-il, dans la mesure du possible, de rechercher l'intérêt général et de pratiquer ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui la bonne gouvernance. Tout cela montre bien que l'Afrique précoloniale était vraiment loin du régime tyrannique, tel que cela a été dit et propagé ça et là. La tyrannie, après tout, « se mesure surtout à ce qu'elle a d'injuste, de cruel ou d'arbitraire » (C. Castéran, 2002, p. 82).

Il va sans dire que le pouvoir du chef était limité, et même, très limité par le pouvoir des notables, des classes d'âge et le Conseil des aînés qui l'encadrent et assument avec lui la responsabilité de la marche du village. En somme, dans la gouvernance précoloniale, les pouvoirs étaient séparés. Ils n'étaient pas concentrés entre les mains du chef ou du roi.

---

<sup>5</sup> Ouvrage paru à Paris aux Éditions, L'Harmattan en 1985.

<sup>6</sup> Cité par Elliott Anani SITTI dans son ouvrage *Pour une autre Afrique*, Paris, Éditions des Écrivains, 2004, p. 30.

Exactement comme le voulait Montesquieu lorsqu'il recommandait de mettre en place des dispositifs qui empêchent le pouvoir d'abuser du pouvoir.

La justice était libre et indépendante, le droit respecté. Tous les citoyens participaient aux affaires de la cité. Le peuple contrôlait les dirigeants et avait la possibilité de les sanctionner. Sur cette base, comment peut-on encore dire des pratiques et de la gouvernance de l'Afrique précoloniale qu'elles étaient antidémocratiques ?

À l'analyse, il appert que les traditions africaines n'étaient pas d'essence antidémocratique. D'ailleurs, la pratique démocratique en Afrique remonte aux temps précoloniaux et était manifeste dans le dispositif institutionnel de gestion des cités africaines de l'époque. Ne pas le reconnaître, relève soit d'une méprise, d'une ignorance des modes d'organisation de la vie collective de l'Afrique précoloniale, soit d'une stratégie de négation du caractère historique, culturel et universel du fait démocratique.

L'Afrique n'est donc pas, comme on pourrait le penser, un continent fermé ou allergique à la démocratie. Et la démocratie n'est pas une réalité étrangère à l'Afrique, « un concept nouveau » (C. Fomunyoh, 2003, p. 1) dans l'esprit des Africains, « un genre politique étranger à l'Afrique comme le pensent beaucoup de chercheurs » (E. Amouzou, 2009, p. 21). L'Afrique l'avait déjà expérimentée. Cela veut dire que la démocratie n'est pas une denrée exclusivement d'origine occidentale et n'est pas « l'apanage des peuples occidentaux. L'Occident n'a donc pas le monopole des valeurs démocratiques. Prétendre cela, serait du narcissisme occidental » (E. A. Sitti, 2004, p. 27).

Même si les Africains n'avaient pas de terme pour désigner leur système de gouvernance, même, s'il n'y avait pas de bâtiment au fronton duquel on pouvait lire « Parlement » ou « Assemblée nationale », une chose est cependant sûre : le pouvoir s'exerçait de manière plus ou moins démocratique. Les Africains se réunissaient quelque part pour discuter de leurs problèmes et trouver un terrain d'entente. On peut alors, sans risque de se tromper, affirmer que la démocratie était en germe dans les pratiques et dans les traditions de l'Afrique précoloniale. C'est le point de vue de George Ayittey (1993, p. 3).

« Lorsque les colonisateurs sont arrivés en Afrique, ils n'ont trouvé aucune urne électorale, ni de bâtiment portant l'inscription « Parlement ». Ils en ont conclu que le système politique autochtone était antidémocratique, puisque le chef n'était pas élu par vote populaire. Certes, il n'y avait pas de suffrage, mais cela ne signifiait pas que l'essence démocratique n'y était pas. Les Africains se rassemblaient sous un arbre, alors que les Européens se réunissaient dans un bâtiment qu'ils appelaient « Parlement ». Où est la différence ? L'Afrique avait un régime démocratique fondé sur la participation populaire ; l'Europe a introduit la démocratie représentative. L'Afrique était peut-être « primitive et arriérée » mais la tradition politique des Africains de se réunir sous un grand arbre pour discuter de leurs problèmes et dégager un consensus existait bien avant que les Européens mettent leurs pieds sur le continent ».

En somme,

« l'Afrique n'est pas interdite de démocratie par nature ou par culture. Elle a été privée démocratie par des acteurs parfaitement identifiables, qui ont bénéficié pendant trente ans du soutien économique, politique, militaire et policier de la France, des Etats-Unis, de l'Union soviétique » (J.-F. Bayart, 1992) pour servir leur cause. Pour tout dire, si l'Afrique qui avait déjà connu la démocratie dans un passé plus ou moins lointain a du mal aujourd'hui à renouer avec elle, il faut « chercher ailleurs [...] les sources de l'autoritarisme » (R. Dussey, 2008, p. 63).

C'est le lieu de dire que si le processus démocratique initié dans les sociétés précoloniales, n'avait pas fait florès et connu un meilleur sort, c'est parce qu'il a été mis à rude épreuve et interrompu pendant la colonisation « par ceux de ce monde qui croient avoir tout inventé pour tenir le reste du monde dans le mépris » (E. A. Sitti, 2004, p. 31). En effet, la colonisation n'a pas favorisé l'émergence, la consolidation et l'enracinement des pratiques démocratiques sur le continent. Les colonisateurs n'avaient, d'ailleurs, aucun intérêt à promouvoir la démocratie sur le continent. Ils ont, au contraire, sapé l'essor démocratique des pays africains et les a tirés vers le bas.

La rupture ainsi provoquée par la colonisation « n'a pas permis aux droits traditionnels de l'homme de survivre et de prospérer jusqu'à l'indépendance » (A. B. Fall, 2009, pp. 77-100). Les pratiques traditionnelles ont été vidées de leur quintessence. Même, « ce qu'il y avait de démocratique dans les pratiques traditionnelles africaines s'évapora avec les manipulations et autres violations auxquelles les Africains furent soumis » (M. C. Houngnikpo, 2001, p. 180, 2001).

C'est dans ces conditions que la gouvernance dictatoriale a été introduite sur le continent avec des dissensions, des mécontentements, des crises à répétition qui ont jalonné et qui continuent de jalonna l'histoire postcoloniale. En lieu et place de la gestion consensuelle en cours sur le continent, les colonisateurs ont, par la force militaire, des traitements humiliants et dégradants, imposé aux populations leurs langues, leurs idées, leurs modes de vie, leur vision du monde et mis en place une tout autre gestion basée sur des méthodes brutales et dictatoriales. Au lieu d'asseoir les bases d'un État de droit sur le continent, d'édifier les peuples africains sur les pratiques démocratiques, ils ont, au contraire, encouragé et facilité l'instauration du monopartisme. Au lieu de faire prospérer les pratiques démocratiques en gestation dans les sociétés précoloniales, ils les ont au contraire anéanties et décimées.

En clair, « l'Europe autocratique [...] avait délibérément saboté la base démocratique du continent africain » (M. C. Houngnikpo, 2001, p. 180). Il est alors aisé de comprendre pourquoi le processus démocratique piétine et a tourné court sur le continent. Qui ne connaît pas l'histoire de l'Afrique, dira comme Sarkozy que « l'homme africain n'est pas assez entré dans

l’histoire »<sup>7</sup>. Mais, à présent, parce que l’Afrique avait déjà expérimenté avec succès le système démocratique, pour son honneur et sa fierté, elle a besoin de se remettre en cause pour soigner son image. Il est alors grand temps pour que les Africains tournent la page des mauvaises pratiques pour renouer avec leur glorieux passé.

## Conclusion

Des trois types de gouvernement (républicain, monarchique et despotique), seul le régime démocratique est à même d’ennoblir l’homme, de bannir l’arbitraire et d’incarner la volonté du peuple justement parce ce qu’il « permet de gouverner sans se laisser aller à la tyrannie et à l’anarchie de ses propres désirs » (A. Baudart, 1996, p. 16). De ce point de vue, il « émerge comme le meilleur système politique et social connu à ce jour, et [...] le monde entier en a pris conscience » (J.-F. Revel, 1992, p. 43), du moins comme le moins mauvais système politique. Sur cette pente, l’Afrique, plus que tous les autres peuples, a besoin de la démocratie en ce qu’elle porte en elle des propositions de résolution théorique des problèmes concrets auxquels les Africains butent et qui sont en rapport avec le présent et le devenir de leur continent.

La gouvernance démocratique devrait être la solution aux problèmes du continent et même aux défis en matière de paix, de sécurité et des problèmes liés au terrorisme. Elle constitue un moyen d’apaiser les tensions sociales, de renforcer les institutions, d’améliorer la justice et de favoriser un développement plus équitable. Malheureusement, comme la démocratie, elle est en panne et n’a pas trouvé un terreau fertile sur le continent.

Toutefois, les élites intellectuelles et politiques ne sauraient rester les bras croisés face à ce phénomène. Les associations de défense des droits humains, les organisations de la société civile, la classe politique, etc. des États africains doivent tout faire pour que le continent ne soit plus une exception en matière de gouvernance. Cela suppose des mesures pour un renforcement de l’État de droit, une justice indépendante, des médias libres, ainsi qu’une société civile dynamique capable de jouer un rôle de veille et d’interpellation.

La société civile, les médias indépendants et les mouvements citoyens sont appelés à jouer un rôle de plus en plus déterminant dans la dénonciation des abus, la promotion de la transparence et le plaidoyer pour des réformes structurelles. Il leur revient, pour le plus grand bien de l’Afrique et des Africains, de se pencher sur le problème pour redresser un tant soit peu la barque. Sans cela, il sera difficile à l’Afrique d’aller de l’avant et de sortir du sous-développement.

---

<sup>7</sup> Discours tenu le 26 juillet 2007 à l’Université de Dakar.

En l'état actuel des choses, le combat à mener aujourd'hui, c'est de reprendre les choses à la base pour préparer sereinement l'avenir, les citoyens de demain, les élites que nous voulons. Ce sont ces élites qui, pénétrées des valeurs républicaines, se chargeront demain de formuler les idées nouvelles et auront la capacité de traduire en actes les aspirations démocratiques. Ce sont elles qui seront à la base des grands mouvements politiques et sociaux. Il s'agit de repenser la gouvernance en Afrique non pas en termes de simple conformité à des standards internationaux, mais comme un levier de transformation sociale, d'inclusion politique et de développement humain durable.

Pour cela, les élites africaines ne doivent pas baisser les bras. L'éducation civique doit continuer. Et la meilleure éducation à donner à la jeunesse africaine, c'est de semer en elle le civisme, les ferment de la culture démocratique. En cela, l'école doit jouer sa partition, éduquer, former et préparer l'émergence d'une élite capable de relever demain le défi de la démocratisation effective du continent.

### Références bibliographiques

- ALEXANDRE Pierre, 1981, *Les Africains : initiation à une longue histoire et à de vieilles civilisations, de l'aube de l'humanité au début de la colonisation*, Paris, Editions Lidis, 607 p.
- AMOUZOU Essè, 2009, *Pouvoir et société : les masses populaires et leurs aspirations politiques pour le développement en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 218 p.
- BAUDART Anne, 1996, *La philosophie politique*, Paris, Dominos Flammarion, 125 p.
- BOURMAUD Daniel, 1997, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 160 p.
- DUSSEY Robert, 2008, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Paris, Jean Picollec, 252 p.
- GOYARD-FABRE Simone, 1998, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Armand Colin, 240 p.
- HOUNGNIKPO Mathurin C., 2001, *L'Afrique au passé recomposé*, Paris, L'Harmattan, 268 p.
- KI-ZERBO Joseph, 2003, *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Paris, L'aube, 197 p.
- KODJO Édem, 1985, ... *Et demain l'Afrique*, Stock, Paris, 366 p.
- KOUASSIGAN Guy, 1985, *Pour une diversité de possibles*, Paris, Éditions, L'Harmattan, 156 p.
- MAPPA Sophia, 1998, *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat en Afrique. L'illusion universaliste*, Paris, Karthala, 208 p.

- REVEL Jean-François, 1992, *Le regain démocratique*, Paris, Fayard, 528 p.
- RUPTURE-SOLIDARITÉ, 2001, *L'Afrique (centrale) des Droits de l'Homme*, Paris, Éditions Karthala, 286 p.
- SITTI Elliott Anani, 2004, *Pour une autre Afrique*, Paris, Éditions des Écrivains, 198 p.
- TSHIYEMBÉ Mwayila, 2001, *État multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, Paris, L'Harmattan, 270 p.
- UNION AFRICAINE, 2019, *Rapport sur la gouvernance en Afrique. Promouvoir les valeurs communes de l'Union Africaine*, Johannesburg, MAEP, 93 p.

### Webologie

- AYITTEY George, « Les blocages du développement africain »,  
[https://www.google.com/search?  
q=George+Ayittey%2C+Les+blocages+du+d%C3%A9veloppement+africain&ie=utf8&oe=utf-8](https://www.google.com/search?q=George+Ayittey%2C+Les+blocages+du+d%C3%A9veloppement+africain&ie=utf8&oe=utf-8), 1993.
- BORDESOULE Eric, « L'État-nation en Afrique subsaharienne, un modèle en crise ? »,  
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahScient.htm>, 15 janvier 2006.
- FOMUNYOH Chris, « L'Afrique à l'épreuve de la démocratie », <https://www.afrik.com/l-afrique-a-l-epreuve-de-la-democratie>, 5 septembre 2003, p. 2.
- GOUDIABY Bacary, « La démocratie dans la société négro-africaine pré-coloniale »,  
<http://goudiabykunda.over-blog.com/article-10394109.htm>, 13 mai 2007.
- MENGUE Marie-Thérèse, « L'Afrique aujourd'hui : scénarios socioéconomiques, géopolitiques, et culturels », <http://www.laici.va/content/dam/laici/documenti/africa/afrique-aujourd'hui-mengue.pdf>, 30 septembre 2012.

### Revues

- BAYART Jean-François, « Entretiens avec Jean-François Bayart, *Libération* du 11 mai 1992.
- CASTÉRAN Chritian, 2002, « A tout lire », *Jeune Afrique Economie*, n° 342, du 1<sup>er</sup> au 15 septembre, p. 82.
- DESSOUTER Sylvie, 1990 « La faillite politique », *Les Cahiers de l'Express. Afrique. La tragédie*, n° 6, novembre 1990, p. 9.
- FALL Alioune Badara, 2009, « La charte africaine des droits de l'homme et des peuples : entre universalisme et régionalisme », *Pouvoirs* – 129, Paris, pp. 77-100.
- MÉDARD Jean-François, 1990, « Autoritarismes et démocratie en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1990, pp. 92-104.
- MBONBA Ernest-Marie, 2006, « Le pouvoir en Afrique précoloniale : formes et exercice », *Terroirs, Revue africaine de sciences sociales et de culture*, 1-2 /2006, pp. 45-64.
- MURAVCHIK Joshua, 1991. *À la poursuite d'un noble idéal. Dialogue*, (94), pp. 2